



Monsieur le Président,

Merci de nous accorder ce moment d'échange. Avant d'aborder des sujets purement brestois, commençons par l'actualité sociale de Naval Group.

Signataire du nouvel accord d'entreprise, la **CFE-CGC** souhaite revenir sur la manière employée au démarrage de cette négociation. En effet, la posture de la direction a immédiatement entraîné une perte de confiance des organisations syndicales. Il aura quand même fallu quinze mois de négociations et plus de 30 réunions avec les partenaires sociaux pour sortir une copie qui est finalement assez proche de l'ancien accord. Certains diront « tout ça pour ça ». La **CFE-CGC** reste convaincue que l'on aurait pu faire autrement.

Souhaitons que ce nouvel accord d'entreprise permette de fidéliser les personnels et d'attirer de nouveaux talents.

Naval Group va démarrer les NAO (Négociations Annuelles Obligatoires). Ce sujet délicat peut devenir rapidement tendu surtout dans les conditions actuelles. La **CFE-CGC** espère que ces négociations se dérouleront dans un climat apaisé, sans provocations et à l'écoute des propositions des organisations syndicales.

L'établissement brestois de Naval Group bénéficie déjà d'importants investissements pour moderniser le site. Néanmoins, un sujet important préoccupe la **CFE-CGC**. Les opérations de fabrication des anneaux S3G et les travaux liés au contrat RNSC vont nécessiter la réhabilitation de la cale du Point du Jour, la réalisation d'infrastructures, mais aussi l'acquisition de nouvelles compétences techniques perdues au fil du temps, notamment dans le domaine du neuvage. Aujourd'hui, Naval Group Brest n'a plus la légitimité historique de s'implanter à sa guise sur la Base Navale. Cette activité industrielle devrait commencer en 2027 pour une durée de 20 ans. Il est donc indispensable de traiter ce sujet avec la plus grande attention, de surcroît pendant une période transitoire de changement de directeur d'établissement.

Naval Group Brest est un site qui a la particularité de répartir ses activités sur trois emprises : la Base Navale, l'Île Longue et le Froutven. La **CFE-CGC** constate que selon le lieu d'activité, les conditions de travail et les actions liées à la qualité de vie au travail ne sont pas homogènes, voire inexistantes. Simplement locataire sur la base secrète de l'Île Longue, la **CFE-CGC** peut entendre que Naval Group Brest rencontre des difficultés pour déployer des actions QVCT. Par contre, par souci d'équité, les personnels travaillant sur la Base Navale et plus particulièrement en production devraient, à l'image de ceux du Froutven, bénéficier d'actions QVT d'un même niveau. Les personnels des chantiers et ateliers sauraient apprécier cet effort.

Merci de votre attention.

Compte-rendu  
en ligne

Document  
non disponible  
en ligne

Réconcilions performance et bien-être au travail

Vos élu(e)s et représentant(e)s syndicaux

Agnès Blanchot

54 444

Philippe Le Guern

71 11 175

Rémy Deduyer

55 717

Célia Cabeza

55 035

Laurent Gosselin

52 588

Olivier Teisseire

55 475

J'adhère

